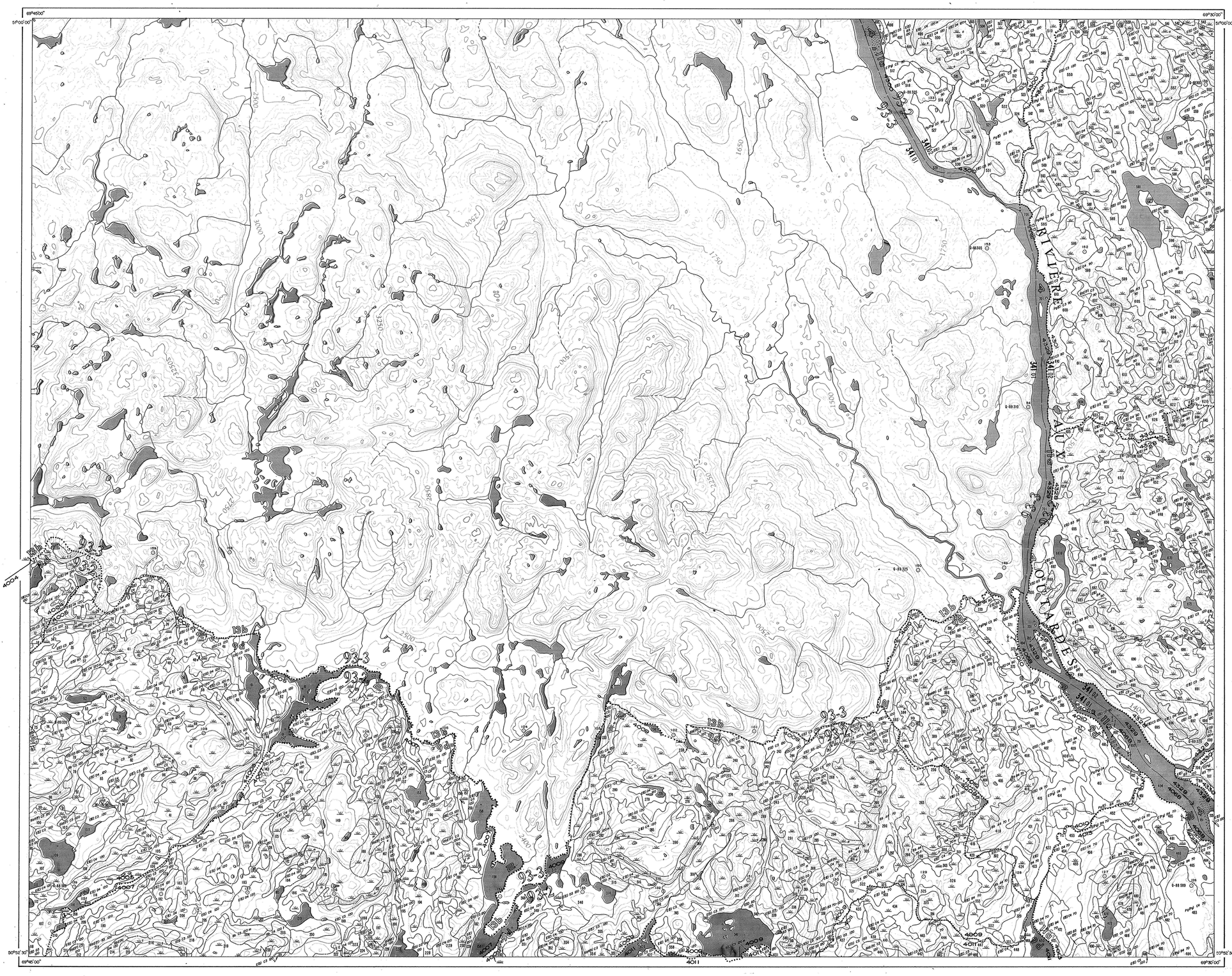

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — avec épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin blanc	R (Pb)
— — à thuya (cèdre)	R (Th)
— — à pruche	R (Pu)
— — à sapin (plantation)	R (Sa)
Pessière	P
— — à épinette noire et/ou l'épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse	P (E)
— — à thuya (cèdre)	P (Th)
— — à mélèze	P (Me)
— — à pruche	P (Pu)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	P (Pb)
— — à pin rouge	P (Pr)
— — à pin gris	P (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	P (E p)
— — (plantation de Norvège)	P (Pi)
— — (plantation de mélèze)	P (Me)
— — (plantation d'épinette rouge)	P (E r)
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à mélèze	S (Me)
— — (plantation de sapin baumier)	S (Sa)
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb (Pr)
— — — — et/ou épinette rouge (à occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — avec mélèze	Pb (Me)
— — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — avec pruche	Pb (Pu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb (E p)
Pinède à pin gris	Pg
— — — (à pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (Th)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg (Me)
— — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)
— — — avec pruche	Pg (Pu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (Me)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à pruche	C (Pu)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C (Th p)
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)
— — à thuya (cèdre)	Pu (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (Me)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)
— — à pin rouge	Pu (Pr)
— — à pin gris	Pu (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — (plantation)	Pu p
Mélèzin	Me
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)
— — à thuya (cèdre)	Me (Th)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— — à pin rouge	Me (Pr)
— — à pin gris	Me (Pg)
— — à pruche	Me (Pu)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me e
— — (plantation de mélèze japonais)	Me j
— — (plantation de mélèze laricin)	Me L p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Mélangés à essences intolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (R)
— — — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
— — — — — — avec résineux	F1 R	F1 R (R)
— — — — — — avec sapin	F1 S	F1 S (R)
Bouleaux à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (R)
— — — — — — avec sapin	BB S	BB S (R)
— — — — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (R)
— — — — — — avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (R)
— — — — — — avec pin rouge	BB Pr	BB Pr (R)
— — — — — — avec résineux	BB R	BB R (R)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	BJ R	BJ R (R)
Feuillus à essences tolérantes avec résineux	F1 R	F1 Pb (R) F1 Pr (R)
— — — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
Peuplerais avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)
— — — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Érablières à bouleaux jaunes	Er B	Er B (R)
Érablières résineuses	Er R	Er R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	MFT	MFT (R)
— — — sur station humide	MFTh	MFTh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — à essences intolérantes	F1
— — à essences tolérantes	F2
— — sur station humide	F3
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peuplerais	Pe
Érablières	Er
Érablières	EF
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	EF BB
— — à bouleaux jaunes	EF BJ
— — à peupliers	EF Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	EF F1
— — à feuillus d'essences tolérantes	EF F2
Plantation d'érable à sucre	EFS p
— — — de bouleau jaune	PeBJ p
— — — de peuplier	PeFz p
— — — de peuplier hybride	PeHz p
— — — de tilleul d'amérique	FT Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	SS
Dénudé et semi-dénudé humide	SH
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Voie ferrée	
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	10
Coupe partielle en damier	11
Coupe partielle par bande	12
Coupe partielle plus épidémie légère	04
Chablis partiel	13
Épidémie légère	03
Brûlis partiel	bp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche seulement.

⊖ 1 à 50 % ⊗ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	01
Chablis	02
Chablis total	03
Épidémie sévère	05
Friche	06
Plantation	07

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (-ans)	0-40 ans		70-50 (ans) 50-70 (ans)
30 +	21-40 +	30-30 +	30-50 +
50 +	41-60 +	50-30 +	50-50 +
70 +	61-80 +	70-30 +	70-50 +
90 +	81-100 +	90-30 +	90-50 +
120 +	101 et plus	120-70 +	70-120 +

FORÊT RÉGÉNÉRÉE

Jeune (sans indicateur): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inégal et des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, inégal et des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieillissant (avec indicateur): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inégal et des tiges entre plus de 30 ans. Autres peuplements, inégal et des tiges est plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20m)	2 (17m)	3 (14m)	4 (11m)	5 (7m)	6 (4m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	évitain
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	F
Extrême	91 % et plus	E

Signifie activité de pente > 30 %

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 ou 10 m S — station
— classe de perte
— classe d'âge
— particularité
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

C1F1-E1B 91 — classe de perte
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

DATE FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. STNG FOR.: LE GROUPE-CONSEIL LTÉE (GC 83-2)
SIGNATURE: Jocelyn
DATE FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. STNG FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1988-89; Année de publication: 1989; Année de révision:

Divisions territoriales en date du 15/5/88
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	9
Unité de gestion	93-2*
Unité d'aménagement	
Unité de sondage	2*
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	15
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	3410i
Bassin primaire	
Bassin secondaire	
Ujité de gestion privée	
Municipalité	97900
Division de recensement	
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	4013*
Région écologique	9d*
Municipalité régionale de comté	M.R.C. 950 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-M-1	22-N-4	22-N-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-16	22-K-13	22-K-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-L-9	22-K-12	22-K-11	

22 K/13 N. E.